



Ville de Briec

REALISATION DU LOTISSEMENT

LES JARDINS CLAUDE MONET

MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE

DESCRIPTIF DES MISSIONS

Maître de l'ouvrage :

Commune de Briec de l'Odet
Service Commande Publique
Rue du Gal de Gaulle
29510 BRIEC
technique@ville-briec.fr
Tel : 02 98 57 93 11

Conducteur d'opération :

**Services techniques municipaux,
Service urbanisme.**

Tel : 02 98 57 93 11, Courriel : technique@ville-briec.fr

ARTICLE 1 - PRESENTATION GENERALE

La commune de Briec a missionné un cabinet d'études afin de réaliser la faisabilité du projet de lotissement communal Les Jardins Claude Monet et de monter le dossier de permis d'aménager (PA).

Ce dossier PA a été déposé au service d'urbanisme le 29-12-2015 et est actuellement en cours d'instruction. Les pièces de ce dossier sont en totalité versées au présent dossier de consultation.

MAITRISE D'OUVRAGE

Commune de BRIEC DE L'ODET
Représenté par :
Mr Jean-Hubert PETILLON
Mairie
Rue du Général De Gaulle
29510 BRIEC

COMMUNE DE BRIEC

Lotissement Communal

« Les jardins Claude Monet »

MAITRISE D'ŒUVRE

A-MAR paysagistes
75, rue Ar Veret
29100 DOUARNENEZ
Tél : 02 98 75 51 65
Port : 06 11 57 94 59
contact@a-mar-paysage.fr

V. BERGERON architecte
39, rue de la République
29200 BREST
Port : 06 66 63 55 94
vbergeron.architecte@gmail.com

OXIA
Bureau d'études VRD
39, rue de la République
29200 BREST
Port : 06 12 15 15 52
j.millet@oxia-be.com



DOSSIER DE PERMIS D'AMENAGER

PA1 - PLAN DE SITUATION

PA2 - NOTICE DECRIVANT LE TERRAIN ET LE PROJET D'AMENAGEMENT

PA3 - PLAN DE L'ETAT ACTUEL

PA4 - PLAN DE COMPOSITION

PA5 - DEUX VUES ET COUPES FAISANT APPARAÎTRE LA SITUATION DU PROJET
DANS LE PROFIL DU TERRAIN NATUREL

PA6 - PHOTOGRAPHIE PERMETTANT DE SITUER LE TERRAIN DANS
L'ENVIRONNEMENT PROCHE

PA7 - PHOTOGRAPHIE PERMETTANT DE SITUER LE TERRAIN DANS LE PAYSAGE
LOINTAIN

PA8 - PROGRAMME ET PLANS DES TRAVAUX D'EQUIPEMENTS

PA8a - PROGRAMME DES TRAVAUX

PA8b - PLAN DE VOIRIE

PA8c - PLAN DES RESEAUX

PA9 - DOCUMENT GRAPHIQUE FAISANT APPARAÎTRE UNE HYPOTHESE
D'IMPLANTATION DES BATIMENTS

PA10 - PROJET DE REGLEMENT

Les spécificités du projet

Cette opération de réalisation d'un lotissement de 23 lots dont 8 locatifs, s'inscrit dans un schéma global d'urbanisation du secteur. Outre ce lotissement « Les Jardins Claude Monet », il est prévu de réaliser à moyen terme un autre lotissement sur la parcelle YH871 située au Nord-ouest du présent projet.

Par ailleurs l'urbanisation du secteur Sud-ouest est en cours de réflexion.

Compte-tenu de ces éléments, une réflexion devra être portée sur les aménagements des espaces publics et principalement des voiries attenantes au projet et des réseaux du secteur.

L'Avant-projet portera, au-delà du périmètre du lotissement, sur l'aménagement de la section de voirie limitrophe à l'ouest. Le rendu d'étude sera équivalent à celui qui sera fourni pour les voies du lotissement. Il comprendra donc les implantations de voirie, espaces verts et les réseaux. Sur cet aspect particulier, un effacement de réseaux électrique avec construction de lignes sera étudié conjointement avec ERDF et le SDEF

En ce qui concerne les eaux pluviales, il sera étudié la pose d'un réseau dans l'emprise du chemin au sud du présent lotissement jusqu'au réseau disponible cité des Glycines. Ce réseau reprendra notamment le débit de fuite et le trop-plein du lotissement.

Le candidat est tenu de faire la visite du site et d'établir un rapport de visite. Ce rapport apportera les éléments d'analyse du candidat sur la faisabilité du projet et sur l'adéquation des clauses du présent marché avec ses propositions. La visite se fera en présence des services de la commune.

Les documents complémentaires fournis au dossier de consultation

- Plan topographique
- Etude Loi sur l'eau

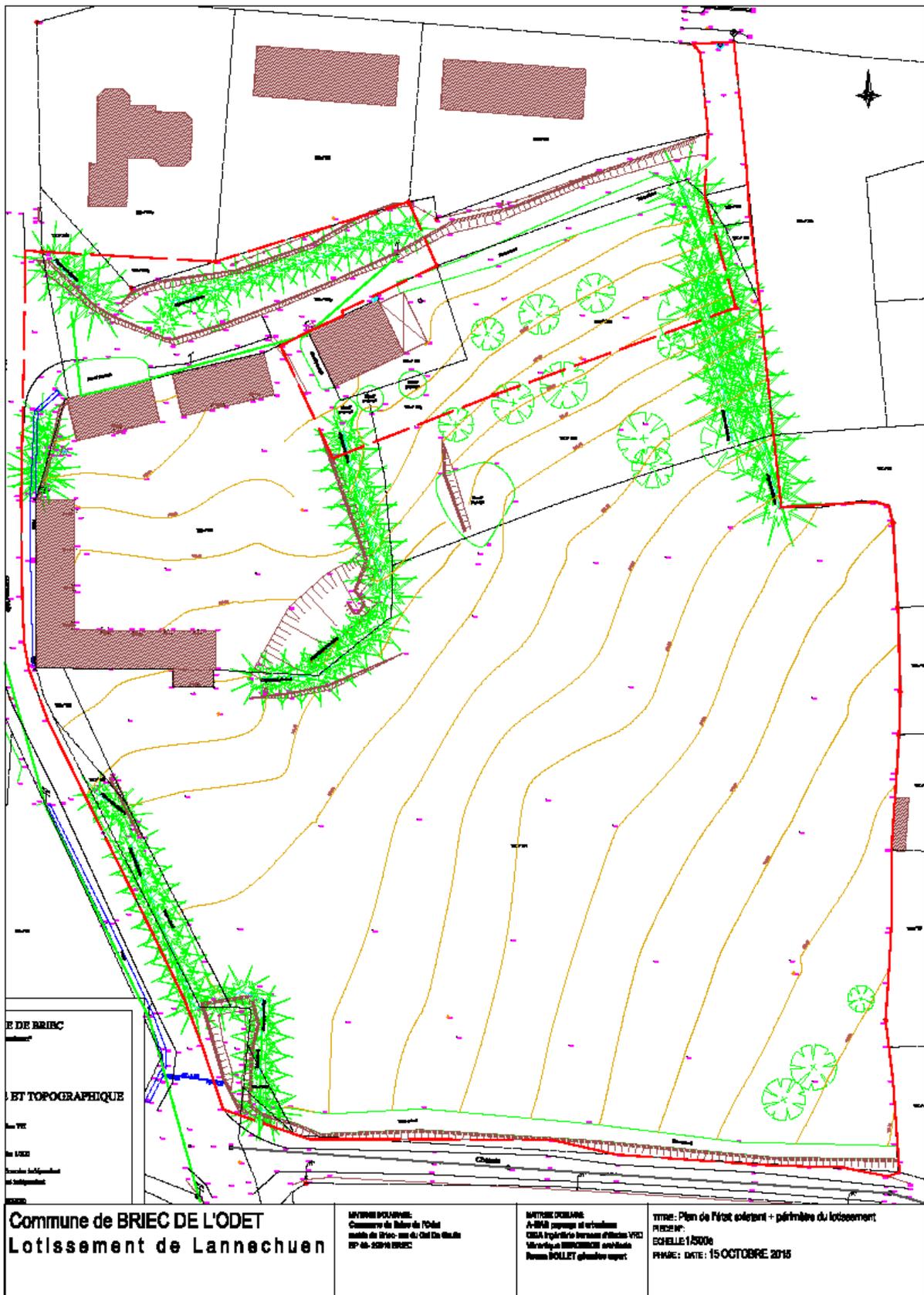
Le périmètre du lotissement

Parcelles concernées : YH 372 : 2 228 m² (p) - YH 375 : 1 223 m² - YH 354 : 10 440 m² - YH 355 : 46 m² - YH 356 : 199 m² - YH 357 : 75 m² - YH 378 : 43 m² - YH 380 : 1 346 m²

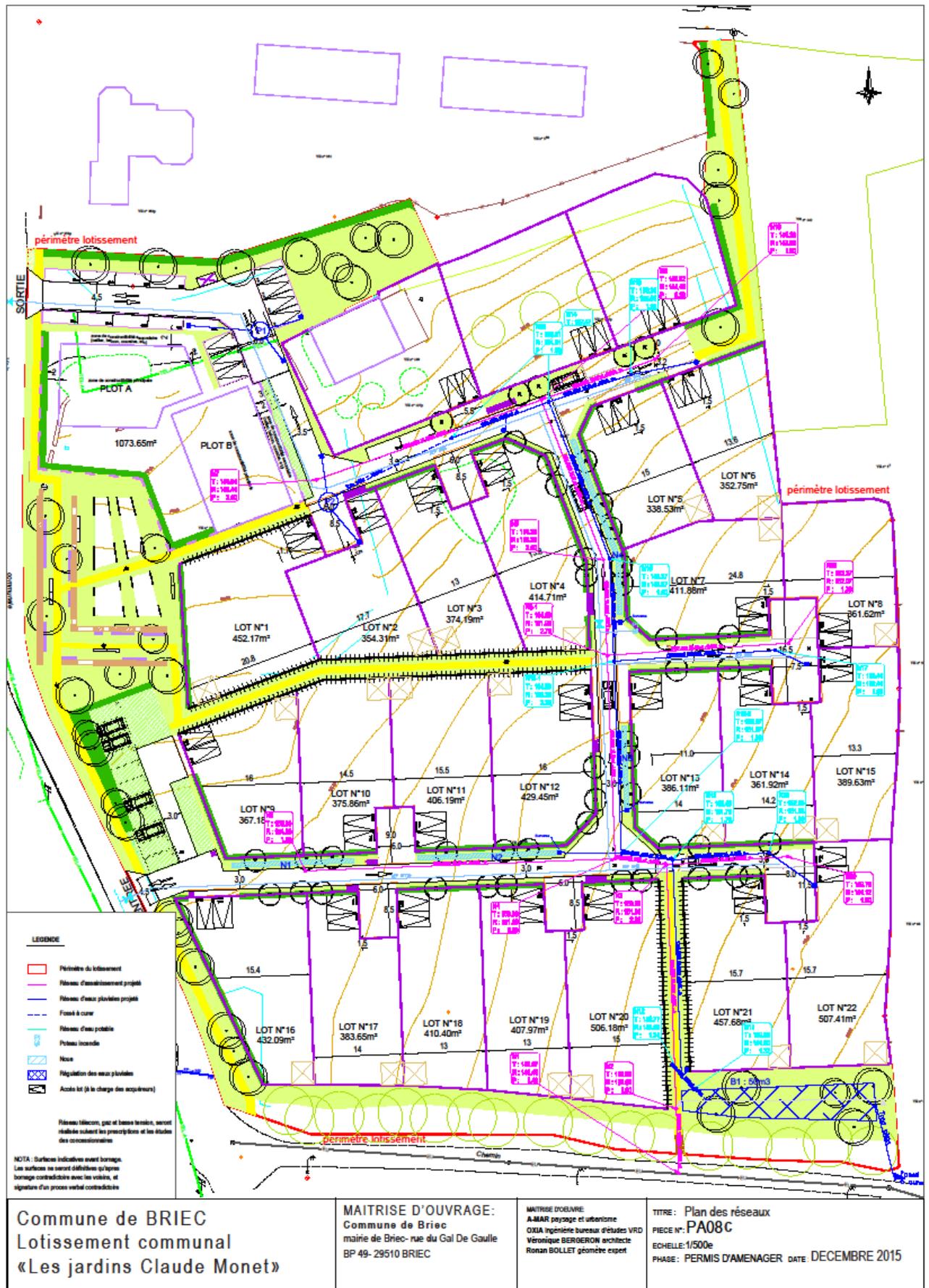
A intégrer dans le projet d'aménagement : parcelles :

- YH 374 (960 m²) : parcelle conservée en par les vendeurs des parcelles ci-dessus (2 lots prévus sur cette parcelle) – Dans l'acte de vente, il est stipulé que les travaux de viabilisation de la parcelle YH 374 seront pris en charge par la collectivité dans le cadre de l'opération d'aménagement. L'accès n'a pas été précisé dans l'acte de vente et sera conforme au plan de composition du lotissement.

- YH 373 (72 m²) – YH 376 (130 m²) - YH 109 (576 m²) : parcelles appartenant à un privé. Le raccordement aux réseaux de la parcelle YH 373 sera à modifier et à prévoir lors de l'opération d'aménagement.



Le plan d'aménagement



ARTICLE 2 - DESCRIPTIF DES MISSIONS :

Le maître de l'ouvrage se réserve le droit, en tant que de besoins, de reproduire librement ces documents dans le cadre de l'opération, objet du marché.

Les documents d'études sont remis par les titulaires au maître d'ouvrage pour vérification et réception sur support papier et informatique.

Le nombre d'exemplaires à fournir sur support papier est fixé comme suit : 1 reproductible + 2 exemplaires reliés

Le maître d'ouvrage se réserve tout droit de reproduction des documents ci-dessus dans le cadre de l'opération envisagée.

Des réunions en phase études seront organisées en tant que de besoin avec les techniciens et les élus. Celles-ci feront l'objet de comptes-rendus rédigés par le bureau d'études.

Des documents d'étapes seront fournis au fur et à mesure de l'avancement des études.

La remise de l'ensemble des documents reproductibles se fera sous forme papier et support informatique aux formats P.C. word et excel pour le texte et DXF-DWG pour la cartographie.

Les personnes chargées de l'exécution des prestations sont tenues au secret professionnel pour tout ce qui a trait aux renseignements et documents recueillis dans le cadre de l'article 7 du CCAG-PI.

2.1 Avant-projet et descriptifs - estimatifs

Conditions de réalisation :

- Début de l'élément de mission : Dès la notification du marché ; Délai maximum de l'élément de mission : cinq semaines
- Réunions : une pour la validation et/ou modifications des préconisations du plan d'aménagement et une pour la présentation de l'avant-projet.

Les études d'Avant-Projet ont pour objet :

- d'établir l'ensemble des réseaux et des aménagements tels que précisés au schéma d'aménagement
- de vérifier la compatibilité de la solution retenue avec les contraintes du programme et du site ainsi qu'avec les différentes réglementations, contrôler les relations fonctionnelles des éléments du programme,
- de proposer les dispositions techniques pouvant être envisagées et les performances techniques à atteindre,
- d'établir le descriptif sommaire des travaux nécessaires à la réalisation du lotissement et hors périmètre pour le réaménagement de la route de Lannéchuen,
- de définir les matériaux,
- de déterminer les surfaces détaillées de tous les éléments du programme,
- d'arrêter en plans, coupes, les dimensions des aménagements,
- de justifier les solutions techniques retenues,
- de permettre au Maître de l'ouvrage d'arrêter définitivement le programme en fonction de l'estimation des coûts d'investissement et d'entretien,

La nature des documents à produire est :

PIECES ECRITES

- ↗ Mémoire sur la partie d'aménagement et les solutions techniques retenues
- ↗ Bordereaux de description des prestations lot par lot avec les quantitatifs et les estimatifs sommaires avec réalisation des avant-métrés

PLANS

- ↗ Plan de masse avec indication des voiries, cheminements au 1/200^{ème}
- ↗ Plans de coupes transversales et longitudinales au 1/200 ou au 1/100
- ↗ Etablissement du schéma général de l'ensemble des réseaux

2.2 Projet, Plans d'exécution et Descriptifs Quantitatifs Estimatifs

Conditions de réalisation :

- Début de l'élément de mission : Dès la validation de l'élément AVP; Délai maximum de l'élément de mission :
deux semaines pour le PRO,
deux semaines pour les EXE et DQE,
une semaine pour le DCE
- Réunions : une pour la validation du PRO et une pour la mise au point du DCE

Les études de Projet ont pour objet :

- de préciser par des plans, coupes, les formes, la nature des éléments ainsi que les caractéristiques des matériaux et végétaux et les conditions de leur mise en oeuvre ;
- de déterminer l'implantation de tous les éléments;
- de décrire les ouvrages et établir les plans nécessaires à la compréhension du projet;
- d'établir un coût définitif des travaux, sur la base des quantitatifs;

La nature des documents à produire est :

PIECES ECRITES

- ↗ Coût définitif des travaux lot par lot sur la base des quantitatifs de l'élément PRO
- ↗ Descriptifs estimatifs détaillés lot par lot et CCTP constituant le DCE

PLANS

- ↗ Plan de masse avec indication des voiries, cheminements au 1/200^{ème}
- ↗ Plans de coupes transversales et longitudinales au 1/100
- ↗ Plans de plantation au 1/100 et 1/200^{ème}, suivant étude paysagère
- ↗ Détails et coupes techniques au 1/50^{ème}
- ↗ Implantation de l'éclairage public avec étude d'éclairage et propositions de choix des candélabres et des lanternes
- ↗ Plans des réseaux eau potable, assainissement eaux usées, eaux pluviales au 1/200^{ème}
- ↗ Plans des réseaux électricité, téléphonie au 1/200^{ème}
- ↗ Plans et détails de la signalétique.